

La Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle POE I

Qu'est-ce que la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI) ?

La Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI) est **une aide pour les employeurs au financement d'une formation avant votre embauche.**

Son objectif est de vous former **pour combler l'écart entre les compétences que vous détenez et celles que requiert le poste que vous allez intégrer.**

Votre formation sera réalisée par un tuteur de l'entreprise qui vous recrutera ou par un organisme de formation, sa durée est de 450 heures maximum et jusqu'à 600h pour certains publics.

Qui est concerné par la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI) ?

La POEI s'adresse à toutes personnes inscrites à France Travail :

- demandeurs d'emploi indemnisé(e)s ou non,
- bénéficiaires d'un accompagnement Contrat de Reclassement Professionnel / Contrat de Transition Professionnel (CRP/CTP) ou Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP),
- salariés recrutés en contrat unique d'insertion ou par une structure d'insertion par l'activité économique,
- travailleurs handicapés employés dans une entreprise adaptée.

Et ayant reçu une proposition d'emploi en :

- contrat à durée indéterminée,
- contrat à durée déterminée d'une durée minimale de 6 mois,
- contrat de professionnalisation d'une durée minimale de 6 mois,
- contrat d'apprentissage d'une durée minimale de 6 mois,

- contrat pour un emploi saisonnier d'une durée minimale de 4 mois,
- contrat à durée indéterminée intérimaire,
- un ou plusieurs contrats de mission (CTT) d'une durée totale d'au moins 6 mois dans les 9 mois suivant la fin de formation



Comment bénéficier de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI) ?

Les 3 étapes clés pour bénéficier d'une POEI

1. Lors de votre recherche d'emploi

- Vous postulez sur une offre sur le site ou l'application d'offres d'emploi de France Travail
- Vous pouvez également proposer à une entreprise de bénéficier de la POEI pour vous former sur les compétences nécessaires au poste proposé.

2. Un plan de formation personnalisé

- Un entretien avec l'entreprise, France Travail et vous peut être organisé afin de définir les compétences à développer pour mettre en place un plan de formation personnalisé.

3. Acceptation de la demande POEI de l'employeur

- Vous acceptez la demande POEI avec le plan de formation personnalisé depuis votre espace personnel France Travail (rubriques "Mon parcours de formation"/"Mes formations")

La demande de POEI est acceptée par France Travail, vous entrez en formation. Le contrat de travail débute à l'issue de la période de formation. Vous recevez alors dans votre espace personnel le bilan de la POEI. En cas de tutorat, une attestation de développement des compétences vous sera remise.

Bon à savoir : Durant la formation, vous bénéficierez de la protection sociale des stagiaires de la formation professionnelle (accident du travail – maladie professionnelle). Votre indemnisation en cours de formation est conditionnée notamment par votre entrée effective en formation, votre présence tout au long de la

formation ainsi que l'actualisation de votre situation chaque mois sur le site France Travail ou l'application mobile Mon Espace.



France Travail vous recommande

Plus d'informations sur le site France Travail

Consultez l'article dédié à la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle

<http://plmpl.fr/c/DomS3>



L'application Mes Offres

Recherchez des offres avec votre téléphone ou votre tablette depuis l'application mobile Mes Offres de France Travail !

<https://plmpl.fr/c/Td9FB>



Recherchez des offres d'emploi sur le site France Travail

Prenez connaissance des opportunités d'emploi sur le site France Travail

<https://www.pole-emploi.fr/accueil/>



Des conseillers France Travail répondent aux questions que vous vous posez dans « On est là pour vous ! »

On est là pour vous ! #22- Le financement de sa formation

<https://www.youtube.com/watch?v=iR1neAheGEE>



L'application Mon Espace

Découvrez l'application mobile Mon Espace de France Travail, pour gérer vos démarches : actualisation, indemnisation et envoi de documents avec France Travail.



<http://plmpl.fr/c/qRpRA>

La préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI), une aide au financement d'une formation avant embauche

Une offre d'emploi vous intéresse mais vous constatez qu'il vous manque quelques compétences ? Avec l'accord du futur employeur, formez-vous avant votre embauche !



<https://www.francetravail.fr/candidat/en-formation/mes-aides-financieres/la-preparation-operationnelle-a.html>